

## Discours de Max van der Stoel (Bruxelles, 20 septembre 1976)

**Légende:** Discours du président du Conseil des Communautés européennes, Max van der Stoel, à l'occasion de la signature de l'Acte concernant l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct (20 septembre 1976).

**Source:** Elections européennes mai-juin 1978, 20 septembre 1976 Signature de l'acte. Luxembourg: Direction générale de l'information du Parlement européen, [s.d.].

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_max\\_van\\_der\\_stoel\\_bruelles\\_20\\_septembre\\_1976-fr-fffaa35c-a5f4-470f-95b7-ef83c5eb9cc1.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_max_van_der_stoel_bruelles_20_septembre_1976-fr-fffaa35c-a5f4-470f-95b7-ef83c5eb9cc1.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2014

## Discours de Max van der Stoep (Bruxelles, 20 septembre 1976)

« Messieurs les Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

L'acte que nous nous apprêtons signer aujourd'hui représente, à mes yeux, une étape fondamentale dans le long chemin que nous parcourons ensemble depuis 24 ans pour la construction d'une Europe unie, solidaire, démocratique.

Pour la première fois, les peuples de l'Europe seront appelés à élire leurs représentants, à choisir entre les différents modèles de société qui leur seront présentés et, par là même, à stimuler le développement de l'action communautaire. C'est en cela que je vois la signification profonde des élections au suffrage universel direct. Il a été souvent reproché aux Communautés d'agir dans le secret des conférences diplomatiques ou de s'enliser dans la bureaucratie et dans la technicité. Nous savons, au contraire, que notre action vise en premier lieu au bien-être, à l'élévation du niveau de vie, au développement économique et social de nos peuples. Nous nous sommes assigné comme tâche d'accroître la prospérité et le bien-être des peuples européens et de contribuer à l'instauration d'un ordre mondial stable et juste. Il découle logiquement des principes démocratiques auxquels nos peuples sont si profondément attachés qu'il appartient aux citoyens européens eux-mêmes d'indiquer la façon dont ces objectifs doivent être atteints.

L'idée d'élire les membres du Parlement européen au suffrage universel est inscrite dans les Traités et constitue une innovation audacieuse que les fondateurs des Communautés avaient prévue, dans le but de donner à l'Europe qui venait de naître une dimension politique et une légitimation démocratique qu'aucune autre entreprise internationale n'avait connue jusqu'alors. Toutefois, les difficultés qui s'opposaient à la réalisation de cet objectif étaient grandes et il a fallu beaucoup de temps, beaucoup d'efforts et une ferme volonté politique pour les surmonter.

Je voudrais ici rendre hommage à tous ceux qui ont oeuvré pour parvenir à la décision que nous prenons aujourd'hui. Tout d'abord, qu'il me soit permis de rappeler le souvenir d'un grand Européen récemment disparu, le sénateur Fernand Dehousse, qui fut le premier rapporteur du Parlement européen sur les élections directes et qui, jusqu'au moment de sa mort, n'a cessé de lutter pour voir son rêve couronné de succès.

Je voudrais ensuite rappeler les efforts incessants du Parlement européen tout entier et notamment de son Président M. Spénale et de son rapporteur, M. Patijn. Le projet qu'ils nous ont soumis, un projet équilibré et réaliste, a grandement facilité notre tâche en vue de trouver des solutions acceptables et satisfaisantes aux problèmes qui étaient posés. Je voudrais enfin rendre hommage aux efforts déployés par tous les Gouvernements de nos neuf Etats membres qui, en dépit des difficultés politiques réelles auxquelles ils étaient confrontés, ont su donner la preuve de leur courage, de leur volonté et de leur détermination.

Je sais bien que l'acte d'aujourd'hui n'est qu'une étape. Il faudra ensuite que tous nos parlements nationaux l'approuvent et élaborent les législations nécessaires pour sa mise en application.

Je voudrais adresser un appel pressant à nos gouvernements et à nos parlements pour qu'ils continuent d'être animés de la même volonté que celle qui nous a conduits jusqu'ici, afin de nous permettre de maintenir l'engagement que nous prenons et qui consiste à organiser les élections dans toute la Communauté en mai-juin 1978.

Je sais également que l'élection au suffrage universel ne représente pas à elle seule la solution à tous nos problèmes. Face à une situation économique et sociale particulièrement difficile, face à un monde agité par de grandes transformations, par des conflits exacerbés, par des tensions dangereuses, la Communauté ne pourra se développer que si elle maintient sa cohésion interne, poursuit une politique extérieure audacieuse et généreuse en même temps, oeuvre sans désespérer pour le maintien de la stabilité, de la paix et de la justice sociale. Le Parlement européen qui sera élu par nos peuples devra y apporter une contribution essentielle, en assurant pleinement son rôle de contrôle démocratique et d'impulsion politique.

Je vous invite maintenant, mes chers collègues, à signer l'acte qui nous est soumis. »